



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)
116^e ASSEMBLEE
Nusa Dua (Indonésie), 27 avril - 4 mai 2007

Rapport de la délégation belge

Sommaire

1. Composition de la délégation.....	2
2. Participants.....	2
3. Comité exécutif.....	2
4. Conseil directeur.....	4
- Questions relatives aux membres de l'UIP.....	5
- Questions financières.....	5
- Réforme de l'UIP.....	6
- Coopération avec le système des Nations Unies.....	7
- Promotion de la démocratie par le renforcement des parlements.....	9
- Réunions spécialisées récentes.....	11
- Activités d'organes subsidiaires.....	14
i) <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	14
ii) <i>Moyen-Orient</i>	14
iii) <i>Groupe de facilitateurs concernant Chypre</i>	15
iv) <i>Droit international humanitaire</i>	15
v) <i>Groupe du partenariat entre hommes et femmes</i>	16
- Autres rapports dont le Conseil a pris acte.....	16
5. Assemblée.....	16
- Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde.....	17
- Première Commission - Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation.....	17
- Deuxième Commission - Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation.....	18
- Troisième Commission - Promotion de la diversité et de l'égalité des droits pour tous, grâce à des critères démocratiques et électoraux universels.....	19
- Point d'urgence - Coopération internationale pour combattre le terrorisme, ses causes profondes et son financement, y compris son financement transfrontière.....	19
6. Commissions permanentes - composition des Bureaux (membres effectifs).....	21
7. Réunion des femmes parlementaires.....	21
8. Autres activités de l'UIP.....	22
- Panel sur « La violence contre les enfants : Rendre l'école sûre pour les enfants ».....	22
- Panel sur « Le réchauffement planétaire : dix ans après Kyoto ».....	23
- Présentation d'un guide pratique pour les parlementaires sur la réduction de la violence armée dans nos sociétés.....	23
9. Douze Plus.....	24
- Point d'urgence.....	24
- Nominations.....	25
- Rapports et résolutions des commissions permanentes de l'Assemblée.....	25
- Réforme de l'UIP.....	26
- Fondation parlementaire mondiale pour la démocratie.....	26
- Autres questions relatives à l'UIP.....	27
- Affaires internes du groupe des Douze Plus.....	27
i) <i>Vice-présidence du groupe et composition du Comité directeur</i>	27
ii) <i>Questions financières</i>	28
10. Ordre du jour de la 118 ^e assemblée (Le Cap, 13-18 avril 2008).....	28
11. Calendrier des réunions.....	29
<i>Textes adoptés</i>	31

1. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Mme Simonne CREYF, membre de la Chambre des représentants, vice-présidente du Groupe belge de l'UIP, présidente de la délégation

M. Geert VERSNICK, membre de la Chambre des représentants, membre du Comité exécutif de l'UIP

M. Jean-Pol HENRY, questeur de la Chambre des représentants

2. PARTICIPANTS

Il y avait 1.148 participants, dont 588 parlementaires (parmi lesquels 36 présidents de parlement et 156 femmes parlementaires, soit 26,5 %), représentant 111 parlements nationaux, 5 assemblées internationales ayant le statut de membre associé et 29 organisations internationales ayant le statut d'observateur. La Palestine, qui bénéficie d'un statut spécial d'observateur à l'UIP, était également représentée. Une délégation du parlement du Timor-Leste était présente en qualité d'observateur en vue d'une affiliation.

3. COMITÉ EXÉCUTIF

Président :	M.	P.F. Casini (Italie)
Vice-présidente :	Mme	M.N. Mensah (Namibie)
Membres :	MM.	J. Austin (Royaume-Uni)
		H. Fortes (Brésil) ¹
		T. Kawara (Japon)
	Mme	K. Komi (Finlande)
	MM.	A. Kozlovskiy (Fédération de Russie)
		Lü Congmin (Chine)
		O.F. Natchaba (Togo)
		F.X. Ole Kaparo (Kenya)
	Mme	E. Papadimitriou (Grèce)
	MM.A.	Radi (Maroc)
		P. Sende (Cameroun)
	Mme	K. Serrano Puig (Cuba)
	MM.	A. Toha (Indonésie)
		G. Versnick (Belgique)
	Mme	M. Xavier (Uruguay) ² .

Le rôle principal du Comité exécutif est de formuler des recommandations concernant les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil directeur (voir section 4).

Le Comité exécutif a par ailleurs examiné les questions suivantes.

- situation en Thaïlande

Le comité a reçu une délégation du parlement de transition de la Thaïlande, qui a expliqué que le calendrier fixé pour le retour à la pleine démocratie était respecté et que des élections étaient prévues pour décembre 2007. Rappelons que, lors de l'assemblée précédente (Genève, octobre 2006), la participation de la Thaïlande aux activités de l'UIP avait été suspendue en raison du coup d'état survenu dans ce pays en septembre 2006. Cette décision reste en vigueur.

¹ Elu à Nusa Dua, M. Fortes succède à M. Jorge (Brésil), qui n'est plus parlementaire.

² Membre de droit en tant que présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires.

- demande d'affiliation du Conseil national palestinien (CNP)

Le Conseil national palestinien bénéficie depuis 1975 du statut d'observateur à l'UIP. C'est pour la quatrième fois qu'il a présenté une demande d'affiliation comme membre à part entière. Les trois demandes précédentes (présentées en 1995, 1997 et 2000) ont été récusées (après de longs débats, notamment en 1997-1998), et ce toujours pour le même motif, à savoir que le CNP ne remplit pas les conditions statutaires pour être membre de l'UIP. Il y a deux problèmes distincts. Primo, les statuts de l'UIP stipulent que seul le parlement d'un état souverain peut devenir membre. Secundo, la question se pose de savoir quel organe doit être considéré comme le parlement de la Palestine : le Conseil national palestinien (CNP) ou le Conseil législatif palestinien (CLP) créé par les accords d'Oslo. Cette dernière question est particulièrement pertinente au vu de la disposition des statuts de l'UIP qui stipule que tout parlement candidat doit fonctionner sur le territoire de l'état souverain qu'il représente.

Certains membres du Comité exécutif ont plaidé pour une « interprétation flexible » des statuts (ou même une exception aux statuts) afin d'accéder à la demande palestinienne et de donner ainsi un message de soutien au peuple palestinien. D'autres se sont opposées à cette option, entre autres M. Versnick. Il a fait valoir que, tout d'abord, les décisions concernant l'affiliation ne constituent pas un instrument approprié pour exprimer le soutien politique de l'UIP à une cause. L'UIP dispose pour cela d'autres moyens tels que l'adoption de résolutions. Ensuite, il ne peut y avoir aucun doute que les statuts ne permettent l'adhésion du CNP. On ne rend pas service aux Palestiniens en adoptant pour eux des critères moins stricts que pour les autres membres. Il faut au contraire les aider pour qu'ils arrivent le plus vite possible à une position qui leur permet d'adhérer sans traitement de faveur.

En conclusion, le Comité exécutif a décidé d'envoyer une délégation conduite par le président de l'UIP dans la région afin de se concerter avec les autorités palestiniennes, notamment le CNP et le CLP. (La décision fut prise avant que le conflit entre Hamas et Fatah n'éclate.)

- Fondation parlementaire mondiale pour la démocratie

Cette fondation, juridiquement indépendante de l'UIP, a été créée en 2004 à l'initiative d'un certain nombre de parlementaires et avait explicitement reçu pour mission de collecter des fonds extérieurs à l'appui de projets de l'UIP en matière de promotion de la démocratie. Elle n'a jamais vraiment démarré et en octobre 2006, le Conseil directeur de l'UIP a approuvé une stratégie de collecte de fonds à mettre en œuvre par l'UIP elle-même. Une administratrice a été spécialement recrutée à cette fin.

Au vu de cette situation, le Comité exécutif a demandé un partage clair des responsabilités entre la fondation et l'UIP en matière de collecte de fonds extérieurs, la première étant priée d'axer ses efforts sur les sociétés privées et les grandes fortunes, alors que la seconde s'adresserait aux gouvernements, aux organisations internationales et aux fondations. Le Comité exécutif a également demandé une séparation administrative complète entre la fondation et l'UIP. Jusqu'à présent, le président et le secrétaire général de l'UIP étaient membres sans droit de vote du conseil d'administration de la fondation et le secrétariat de la fondation était assuré par le secrétariat de l'UIP.

Il semblerait donc que le Comité exécutif abandonne la fondation à son sort et que cette dernière risque fort de se mourir doucement. Le président et un membre du conseil d'administration de la fondation ont d'ailleurs démissionné face à ce désintérêt manifeste de la part de l'UIP, au profit de laquelle la fondation est censée travailler.

- Assemblée parlementaire de la Méditerranée

Cette assemblée (à ne pas confondre avec l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne qui existe dans le cadre du processus de Barcelone de l'Union européenne) fut créée en 2005 à l'initiative de l'UIP, en vue de remplacer le « processus de la CSCM » (Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée) qui fonctionnait au sein de l'UIP depuis 1992. Elle a tenu sa session inaugurale à Amman (Jordanie) en septembre 2006.³

L'UIP a jusqu'à présent assuré (contre rémunération) le secrétariat de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Le Bureau de celle-ci a décidé récemment de procéder au recrutement d'un secrétaire exécutif propre à l'Assemblée et a sélectionné un candidat qui est actuellement fonctionnaire à l'ONU. L'ONU est prête à le détacher mais comme l'Assemblée de la Méditerranée ne dispose pas encore de la personnalité juridique, il a été proposé que l'UIP serve d'intermédiaire pour conclure un accord avec l'ONU à cet effet. En outre, l'Assemblée n'a pas encore approuvé le budget nécessaire pour prendre en charge le traitement de la personne concernée (la prochaine session est prévue pour novembre 2007). Le Bureau de l'Assemblée a fait appel à l'UIP pour qu'elle avance ce traitement pendant un an. Le Comité exécutif a accédé à ces deux requêtes.

- questions relatives au personnel de l'UIP

Le Comité exécutif a été informé des mouvements de personnel au sein du secrétariat de l'UIP.

Il a également autorisé le secrétaire général à demander l'affiliation de l'UIP à la Commission de la fonction publique internationale, qui décide des conditions de rémunération du personnel de toutes les organisations qui suivent le régime commun des Nations Unies en la matière. L'UIP est déjà tenue de respecter les décisions de cette commission depuis son affiliation à la Caisse des pensions des Nations Unies en 2005. En devenant membre de la commission, elle pourra aussi participer à la prise de décision.

Le Comité exécutif a par ailleurs été informé des développements concernant le problème de l'imposition des revenus du personnel de l'UIP qui réside en France. Le fisc français a commencé en 2005 à imposer ces revenus. En tant qu'organisation internationale, l'UIP impose ses propres fonctionnaires et bénéficie en contrepartie d'une exemption fiscale en Suisse, où elle a son siège, mais le fisc français ne reconnaît pas cette situation. Plusieurs démarches sont actuellement en cours pour résoudre le problème, y compris un recours en justice devant le Tribunal administratif de Lyon. La situation présente un risque financier considérable pour l'UIP, qui est obligée par contrat de rembourser ces impôts aux membres du personnel concernés.

4. CONSEIL DIRECTEUR

Le Conseil est l'organe qui détermine et oriente les activités de l'Union interparlementaire et contrôle leur accomplissement. Il se prononce également sur les conclusions des travaux des organes subsidiaires qu'il a créés et sur les résultats des conférences spécialisées organisées par l'UIP en dehors des assemblées statutaires. Chaque parlement membre dispose de trois voix au sein du Conseil (deux voix, si les délégués au Conseil sont du même sexe).

³

La Belgique n'est pas membre de cette assemblée, qui réunit les pays riverains de la Méditerranée ainsi que le Portugal, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Jordanie.

- Questions relatives aux membres de l'UIP

Le Conseil a approuvé l'affiliation du parlement de l'Afghanistan.

Il a suspendu l'affiliation du parlement des Fidji en raison du coup d'état qui a eu lieu dans ce pays ainsi que celle du parlement de l'Ouzbékistan, qui a plus de trois années d'arriérés dans le paiement de ses contributions.

Suite à ces décisions, l'Union interparlementaire compte aujourd'hui 147 parlements membres. Sept assemblées internationales, dont le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ont le statut de membre associé. Les membres associés ont les mêmes droits de participation aux assemblées de l'UIP que les membres à part entière, sauf le droit de vote et le droit de présenter des candidats à des mandats élus.

Par ailleurs, le Conseil a accordé le statut d'observateur au Parlement panafricain ainsi qu'à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

- Questions financières

Le Conseil a approuvé les comptes de l'UIP et la gestion financière du secrétaire général pour l'année 2006, tout en prenant note des recommandations des vérificateurs des comptes visant à améliorer la transparence et l'efficacité de l'administration financière de l'UIP sur certains points (notamment les procédures d'achat et les transferts entre lignes budgétaires).

Les dépenses se sont élevées à 11,3 millions de francs suisses. L'exercice s'est soldé, et ce pour la cinquième fois consécutive, par un excédent de fonctionnement (3,6 % en 2006). Les réserves financières atteignent à nouveau presque la moitié du budget de fonctionnement annuel (niveau optimal fixé par le Comité exécutif).

Les dépenses extrabudgétaires (projets financés avec des ressources extérieures) se sont élevées à 0,8 million de francs suisses, contre 2,3 millions de francs suisses en 2005. L'UIP a reçu en 2006 de nouveaux engagements de financement extérieur pour un montant total de 1,3 millions de francs suisses, contre 1,0 million de francs suisses en 2005. Signalons qu'à partir de 2007, les revenus provenant de sources extérieures et les dépenses correspondantes seront intégrés dans le budget global de l'organisation.

Dans les années à venir, l'UIP veut considérablement augmenter ce type de revenus. Le Conseil a été informé sur la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds décidée en 2006. Des contacts ont été établis avec différents donateurs potentiels nouveaux, dont le gouvernement belge⁴.

Signalons qu'un rapport plus circonstancié sur cette question a été présenté au Comité exécutif. Ce rapport identifie aussi les difficultés à surmonter par l'UIP : (i) l'UIP est un nouvel acteur dans le domaine de la collecte de fonds, encore peu connu des grands donateurs ; (ii) le domaine d'action de l'UIP, à savoir le renforcement des parlements comme élément essentiel de la bonne gouvernance, est un secteur relativement nouveau de la coopération au développement ; souvent, il n'y pas de lignes budgétaires spécifiquement

4

Le secrétaire général de l'UIP a rencontré le 14 mars 2007 le directeur de la Cellule stratégique Affaires étrangères, le chef du cabinet Coopération au développement ainsi que l'ambassadeur chargé des initiatives en matière de prévention de conflits, consolidation de la paix et droits de l'homme du SPF Affaires étrangères. Il leur a expliqué les projets de l'UIP en matière de promotion de la démocratie par le renforcement des parlements, et notamment le projet pour le parlement du Burundi. Ces contacts n'ont pas abouti à des résultats concrets jusqu'à présent.

consacrées à ce type d'activités, ce qui complique la recherche de financements ; (iii) les donateurs ont une préférence pour les activités de terrain alors que celles de l'UIP émanent souvent du siège à Genève parce qu'elles sont de nature thématique et mondiale.

Le rapport mentionné reprend également les conclusions de l'évaluation de la coopération structurelle, bien établie depuis plusieurs années, entre l'UIP et l'Agence de coopération internationale de la Suède (financement pluriannuel pour un montant total de 1,36 millions de dollars américains). L'évaluation est globalement positive mais comporte aussi un certain nombre de recommandations à l'UIP. Celle-ci a notamment besoin de plus de professionnalisme dans la gestion des projets, tant au niveau de la planification que du contrôle de la mise en œuvre et de l'évaluation.

Le Conseil a également approuvé quelques crédits supplémentaires au titre du budget 2007 adopté lors de l'assemblée précédente. Il a noté que, par ailleurs, plusieurs incertitudes pèsent sur les finances de l'UIP et pourraient placer l'organisation en position déficitaire à la fin de l'année. Il s'agit notamment de pertes liées à un projet d'assistance technique au Nigeria entrepris en coopération avec la Commission européenne et de la responsabilité financière de l'UIP dans le différend avec le fisc français (voir section 3).

Enfin, le Conseil a pris connaissance du projet de barème des contributions pour 2008. Ce barème ne doit être approuvé qu'à la prochaine assemblée mais le Comité exécutif a voulu informer les membres de l'UIP le plus tôt possible. En effet, le mode de calcul du barème de l'UIP, qui est basé sur celui des Nations Unies, a été révisé l'année passée. Le nouveau système sera introduit graduellement sur une période de six ans (2007-2012). En même temps, il faut tenir compte des fluctuations du barème des Nations Unies et des modifications dans la composition de l'UIP, qui change légèrement d'année en année. Pour la Belgique, le barème implique, selon les dernières prévisions, un quote-part passant progressivement de 1,23 % en 2006 à 1,60 % en 2012 (1,35 % en 2008).

- **Réforme de l'UIP**

Une réforme des méthodes de travail de l'UIP fut mise en œuvre en 2003 et devait être évaluée après deux ans. Un groupe de travail fut créé à cet effet fin 2005. Il s'est réuni en janvier et juillet 2006 et a fait un certain nombre de propositions, qui furent discutés lors de l'assemblée d'octobre 2006.

La principale proposition concernait la nature de la deuxième assemblée de l'année. Depuis la réforme de 2003, cette assemblée est plus courte, réunit des délégations plus petites et comporte moins de réunions que l'assemblée de printemps. Par exemple, il n'y a pas de débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde ni de réunion plénière des femmes parlementaires. Le groupe de travail a proposé de faire un nouveau pas dans cette direction et de supprimer également les travaux des trois commissions permanentes au profit d'un seul débat politique, ce qui permettrait de libérer plus de temps pour les travaux du Conseil. Le Comité exécutif a précisé cette proposition en octobre 2006, en suggérant de créer une nouvelle commission pour les Nations Unies, qui se réunirait à la place des trois commissions permanentes actuelles.

Des consultations avec les groupes géopolitiques ont amené le Comité exécutif à adapter encore sa proposition. Il est maintenant proposé de :

- (i) maintenir le débat sur un point d'urgence sous sa forme actuelle (selon la proposition précédente, ce type de débat aurait dû être intégré dans les travaux de la commission pour les Nations Unies) ;
- (ii) prévoir une présentation préliminaire des rapports que les trois commissions permanentes discuteront lors de la suivante assemblée de printemps ;
- (iii) axer le mandat de la commission pour les Nations Unies sur des questions institutionnelles et budgétaires, à savoir : les relations des Nations Unies avec les parlements et leur organisation mondiale, l'UIP, ainsi que le fonctionnement du système des Nations Unies, y compris son financement et l'usage qui est fait de ses crédits. Les débats sur les questions de fond dont s'occupent les Nations Unies resteraient de la compétence des commissions permanentes existantes.

Le Comité exécutif a proposé d'appliquer ce nouveau système à titre d'essai lors de la prochaine assemblée à Genève en octobre 2007.

Le Comité exécutif a en outre présenté un rapport détaillant les modifications aux statuts et règlements de l'UIP qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre certaines autres propositions du groupe de travail sur lesquelles il semblait y avoir un large consensus parmi les membres. En plus de certaines questions d'organisation, par exemple la réduction du délai pour déposer des amendements (2 semaines avant l'assemblée au lieu de 1 semaine, afin de donner aux délégations la possibilité d'étudier les amendements avant leur départ), il s'agit essentiellement des propositions suivantes :

- reconnaissance explicite du rôle du président de l'UIP comme le dirigeant politique de l'organisation, ce qui devrait lui permettre de prendre plus souvent position au nom de l'organisation entre les assemblées ;
- création d'un bureau de l'UIP composé d'un vice-président par groupe géopolitique.

Le Comité exécutif propose aussi un amendement visant à porter la durée du mandat du président de l'UIP de 3 à 4 ans, bien que le groupe des Douze Plus se soit opposé à cette proposition.

Les amendements en question seraient formellement soumis lors de la prochaine assemblée.

D'autres propositions du groupe de travail devraient, selon le rapport du Comité exécutif, faire l'objet d'un examen plus approfondi :

- réunions plus fréquentes du Comité exécutif ;
- mesures pour rendre les résolutions de l'UIP plus concises et mieux ciblées ;
- affectation de ressources humaines et financières plus importantes au président de l'UIP ;
- obligation statutaire pour les délégations de faire rapport à leur parlement sur chaque assemblée dans un délai de six semaines.

Le Conseil a approuvé sans débat l'ensemble des propositions du Comité exécutif.

- Coopération avec le système des Nations Unies

L'un des grands objectifs de l'UIP est de devenir l'interface parlementaire des Nations Unies. Aussi l'UIP cherche-t-elle constamment à développer ses relations avec les Nations Unies (la commission spéciale pour les Nations Unies dont la création est prévue dans le cadre de la réforme de l'UIP doit devenir un instrument important pour atteindre ce but).

- Comme d'habitude, le Conseil a pris acte d'un aperçu des nombreuses activités que l'UIP a menées en coopération avec différents organes des Nations Unies depuis l'assemblée précédente (soit d'octobre 2006 à avril 2007).
- Le Conseil s'est félicité de l'adoption, le 20 octobre 2006, de la résolution 61/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'ONU et l'UIP. La résolution, qui reprend (avec un amendement mineur) le texte recommandé par l'UIP, fut parrainé par un nombre record de pays (133), dont la Belgique. Elle ouvre la voie à un renforcement considérable des relations entre les deux organisations en prévoyant notamment :
 - une contribution renforcée de l'UIP aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de la revitalisation de celle-ci (depuis novembre 2002, l'UIP a le statut d'observateur, avec le droit additionnel de faire circuler ses documents officiels, au sein de l'Assemblée générale) ;
 - l'instauration d'une coopération entre l'UIP et les nouveaux organes créés par décision du Sommet mondial de 2005, notamment le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix ;
 - la participation de l'UIP à la mise en œuvre des nouvelles fonctions du Conseil économique et social de l'ONU, et notamment au nouveau Forum de coopération pour le développement ;
 - une intensification des réunions parlementaires organisées par l'UIP à l'ONU ou dans le cadre des grandes conférences de l'ONU, réunions qui seraient considérées dorénavant comme des manifestations conjointes des Nations Unies et de l'UIP et feraient dès lors officiellement partie des activités onusiennes⁵ ;
 - la participation de l'UIP au mécanisme de coordination regroupant les chefs de secrétariat de tous les organismes du système des Nations Unies, afin d'assurer un soutien plus cohérent des parlements aux travaux des Nations Unies.

Dans le message qu'il a adressé à la 116e Assemblée, le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a confirmé la volonté des Nations Unies de construire un partenariat plus stratégique avec l'UIP.

- Le Conseil a approuvé un programme quadriennal de coopération avec UNICEF (2007-2010) qui doit amplifier la coopération existant déjà sous la forme de débat-panels à l'occasion des assemblées de l'UIP, de séminaires spécialisés et de guides pratiques à l'usage des parlementaires sur des questions de protection de l'enfance telles que les mutilations sexuelles féminines, l'exploitation sexuelle ou l'impact du VIH/SIDA sur les enfants.

Le nouveau programme aura les priorités suivantes :

- création d'un groupe consultatif parlementaire sur la protection de l'enfance ;
- organisation d'ateliers dans différentes régions du monde sur les questions de protection de l'enfance (jusqu'à présent, les activités conjointes UIP/UNICEF ont été essentiellement développées à l'échelon mondial) ;
- promotion de réformes législatives visant à assurer le bien être des enfants ;
- lutte contre la violence à l'égard des enfants ;
- mettre fin aux mutilations sexuelles féminines.

⁵

Le texte anglais de la résolution est plus clair et plus explicite sur ce point que le texte français.

Le programme nécessite un budget complémentaire de 2,4 millions de dollars américains, à financer entièrement par le biais de soutiens extérieurs.

- **Promotion de la démocratie par le renforcement des parlements**

Le Conseil a pris connaissance du rapport annuel donnant un aperçu des activités menées par l'UIP en la matière. Le programme de l'UIP pour promouvoir la démocratie comporte quatre volets :

- renforcement de l'institution parlementaire

L'action de l'UIP comporte à la fois des projets assistance technique à des parlements individuels et des activités de sensibilisation thématiques organisées à l'échelon mondial ou régional.

En 2006, l'UIP a mené des projets d'aide en faveur de 11 parlements en Afrique (Algérie, Burundi, Congo-Brazzaville, Egypte, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo), en Asie (Afghanistan, Iraq, Pakistan, Sri Lanka) et en Amérique latine (Equateur).

Par ailleurs, l'UIP a organisé une série de séminaires visant à renforcer les capacités des parlements sur des questions aussi variées que les parlements et les TIC (technologies d'information et de communication), le développement durable, la gestion des situations d'après-conflit, le contrôle du secteur de la sécurité, la bonne gouvernance dans les PMA (pays les moins avancés), la protection des enfants et les procédures parlementaires. Ces activités sont souvent liées à la publication de guides pratiques à l'intention des parlementaires (voir liste en annexe 2).

En 2006, l'UIP a publié un guide sur le rôle du parlement dans une démocratie au 21^e siècle. Le guide identifie cinq objectifs à poursuivre par chaque parlement (représentativité, transparence, accessibilité, responsabilité et efficacité) et illustre par de bonnes pratiques comment les parlements s'efforcent concrètement de les atteindre. Le guide est explicitement conçu comme un instrument pratique destiné à aider les parlements à améliorer leur fonctionnement.

- promotion et défense des droits de l'homme

Avec son Comité des droits de l'homme des parlementaires, l'UIP dispose d'un instrument spécifique pour défendre les parlementaires qui sont privés du droit d'exercer leur mandat (cf. ci-dessous pour plus de détails).

L'autre axe des travaux de l'UIP dans ce domaine consiste à renforcer la capacité des parlements à jouer leur rôle de garants des droits de l'homme. En 2006, l'UIP a ainsi organisé son troisième séminaire annuel pour les instances parlementaires de défense des droits de l'homme. Elle a aussi réalisé une étude sur l'immunité parlementaire, destinée principalement aux parlements dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Un projet visant à aider les parlements de certaines régions dans le monde (Afrique, Asie, Amérique latine) à faciliter l'application des traités adoptés au niveau des Nations Unies en matière de droits de l'homme est en cours de préparation et sera financé grâce à un don du Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

Signalons enfin que l'UIP a été associée à la mise en place de la commission nationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises à Sri Lanka et qu'elle est représentée au sein du groupe international indépendant d'experts qui doit surveiller les travaux de cette commission.

- promotion du partenariat entre hommes et femmes

Dans ce domaine, l'UIP organise des activités récurrentes telles que son forum parlementaire dans le cadre de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies ou son séminaire d'information annuel sur l'application de la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

En 2006, l'UIP a aussi organisé pour la première fois un séminaire, qui se veut annuel, à l'intention des instances parlementaires chargées de l'égalité entre hommes et femmes.

Parmi les autres initiatives, mentionnons le programme d'action visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique dans le monde arabe ainsi que la participation de l'UIP à la création de « iKNOW Politics » (International Knowledge Network of Women in Politics), un forum en ligne sur la participation des femmes à la vie politique.

Enfin, les actions de renforcement des capacités spécifiquement axées sur les femmes parlementaires sont aussi un aspect important des projets d'assistance à des parlements individuels (par exemple celui pour le Burundi).

- diffusion d'informations sur les parlements

L'UIP a constitué une base de données (PARLINE), constamment mise à jour, reprenant une fiche d'information de base sur chaque assemblée parlementaire nationale au monde, une description du système électoral, les résultats des plus récentes élections, une archive des résultats d'élections antérieures (depuis 1967) ainsi que des informations sur le fonctionnement de la présidence d'assemblée, sur le mandat et le statut des parlementaires et sur les outils de contrôle parlementaire. Une module sur la représentation des minorités dans les parlements est en cours de préparation. La base de données contient en outre des fiches distinctes sur certaines instances parlementaires spécialisées (pour l'instant, les organes traitant des droits de l'homme et de l'égalité des sexes). PARLINE est disponible en ligne sur le site web de l'UIP (www.ipu.org).

L'UIP publie aussi régulièrement des études (en 2006, par exemple, une nouvelle version de l'étude de 1994 *Elections libres et régulières*) ainsi qu'un certain nombre de documents de référence annuels comme le Répertoire mondial des parlements, la Chronique des élections parlementaires et le Panorama des élections parlementaires. Ce dernier est une nouvelle publication lancée en 2006, qui ne se limite pas à donner des chiffres mais s'efforce également de déceler des évolutions.

A l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars), l'UIP publie chaque année les pourcentages de femmes élues au parlement dans tous les pays ainsi qu'une analyse des progrès et des reculs des femmes en politique. Ces documents sont généralement considérés comme la source principale et la plus fiable d'informations sur les femmes au parlement, y compris par les Nations Unies. Par exemple, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) utilise ces données dans son rapport annuel sur le développement humain.

Toutes ces publications peuvent être obtenues via le secrétariat du Groupe belge de l'UIP.

- Réunions spécialisées récentes

Le Conseil a pris acte des résultats des réunions parlementaires suivantes, organisées par l'UIP depuis l'assemblée précédente.

- Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes de télévision parlementaires et les services publics de l'audiovisuel, Genève, 19 octobre 2006

Cette conférence fut organisée conjointement par l'UIP, l'ASGP (Association des secrétaires généraux de parlements, un organe consultatif de l'UIP, qui se réunit à l'occasion de chaque assemblée) et l'Union européenne de Radio-Télévision (UER). La conférence a recommandé un système de libre-échange de matériels d'information entre les chaînes parlementaires et a demandé que l'UIP développe des instruments, notamment un module d'information spécifique sur son site web, pour aider les parlements à développer la diffusion de leurs travaux.

- Forum parlementaire à l'occasion de la Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, Doha (Qatar), 29 octobre – 1^{er} novembre 2006

L'UIP organise de plus en plus souvent des réunions parlementaires dans le cadre des grandes conférences intergouvernementales qui se tiennent sous l'égide des Nations Unies. Ce forum, organisé en coopération avec l'Union interparlementaire arabe et le parlement du Qatar, en fut un exemple. Les participants ont adopté une déclaration et un plan d'action sur la contribution des parlements à la démocratie, basés largement sur le guide *Parlement et démocratie au XXI^{ème} siècle : guide des bonnes pratiques* que l'UIP a publié en 2006. Un résumé des débats est également disponible.

Signalons que, dans le cadre du suivi de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, l'UIP, les Nations Unies et le parlement suédois ont organisé un séminaire d'experts à Stockholm les 15 et 16 mars 2007. Les conclusions du séminaire sur la direction à donner au mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies et sur la coopération entre les trois composantes de ce mouvement (gouvernements, parlements et société civile) sont disponibles.

- Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, New York, 13-14 novembre 2006

Tous les ans, durant la session d'automne de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIP organise à l'intention des parlementaires une audition où ces derniers peuvent dialoguer avec des dirigeants des Nations Unies, des représentants diplomatiques et des chercheurs.

En 2006, l'audition était consacrée au thème *La prévention des conflits et la consolidation de la paix : renforcer le rôle essentiel des Nations Unies*. Le débat a notamment porté sur les questions suivantes :

- les conclusions du rapport 2006 du secrétaire général de l'ONU sur la prévention des conflits;
- la nouvelle Commission de consolidation de la paix des Nations Unies : défis et attentes;
- la lutte contre la corruption aux niveaux national et international et la mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

L'audition s'est conclue par un bref débat sur la dimension parlementaire des Nations Unies.

MM. de Donnea, Versnick et Henry (Chambre des représentants) ont participé à cette réunion. Un résumé et les conclusions du débat sont disponibles.

- Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC (Organisation mondiale du commerce), Genève, 1^{er}- 2 décembre 2006

La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen et a démarré en 2002. La session de 2006 a réuni plus de 200 parlementaires de 73 pays ainsi que des représentants gouvernementaux de 43 pays membres de l'OMC.

La conférence a examiné des rapports sur les deux thèmes suivants : *Les négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices de l'OMC : leçons de l'histoire* et *Multilatéralisme et bilatéralisme en politique commerciale*.

Le programme de la session, dominée par l'impasse des négociations à l'OMC, comportait en outre :

- une audition du directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy ;
- un dialogue avec les négociateurs gouvernementaux de l'Inde, du Japon, du Brésil, des Etats-Unis et de l'Union européenne ;
- des réunions-panels sur l'agriculture et sur le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

La délégation belge était composée des parlementaires suivants : M. Versnick, M. Cortois, Mme Dieu et M. Depoortere (Chambre des représentants) ; M. Wille et Mme Zrihen (Sénat). Signalons que M. Versnick est également coprésident, avec un membre du Parlement européen, du Comité de pilotage qui prépare les sessions de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Ce comité s'est réuni les 22-23 juin et 14-15 septembre 2006 à Genève.

En conclusion des travaux, la conférence a adopté une déclaration, dont l'avant-projet avait été établi par le Comité de pilotage. La délégation belge s'est réunie les 16 et 29 novembre 2006 pour examiner le projet et a proposé plusieurs amendements. Le Comité de pilotage s'est réuni à nouveau pendant la conférence pour finaliser la déclaration et a chargé M. Versnick de la présenter lors de la séance de clôture. Cette déclaration a été adoptée par consensus.

- Première réunion des instances parlementaires chargées de la condition de la femme et de l'égalité entre hommes et femmes, Genève, 4-6 décembre 2006

Placé sous le thème général *Egalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires*, ce séminaire a permis d'aborder les questions suivantes :

- la nature et le fonctionnement des instances parlementaires chargées des questions d'égalité des sexes (y compris leur coopération avec les partenaires institutionnels et la société civile) ;
- le travail législatif à réaliser (budgétisation pour l'égalité des sexes ; application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; lutte contre la violence faite aux femmes) ;
- le soutien que ces commissions parlementaires peuvent attendre des organisations internationales.

Une synthèse des travaux est disponible.

Mme Lizin, Présidente du Sénat, a prononcé le discours d'ouverture du séminaire. Mme Pehlivan y a participé en tant que présidente du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat et membre de la Commission pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle a participé à une table ronde sur le thème *Le rôle des commissions parlementaires dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes*.

- Réunion parlementaire dans le cadre de la 51^e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, New York, 1^{er} mars 2007

Mme Hermans (Sénat) a participé à cette réunion, dont le thème était *La perspective parlementaire sur la discrimination et la violence envers les petites filles*.

Deux sous-thèmes ont été abordés :

- mettre fin à la violence et à la discrimination envers les petites filles par une approche globale fondée sur les droits de l'homme et par une modification des rôles dans la société ;
- aider les petites filles à s'affirmer en créant pour elles un cadre sûr et protecteur.

Un résumé des débats est disponible.

- Troisième réunion des femmes présidents de parlement, organisée à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, New York, 2 mars 2007

Mme Lizin, Présidente du Sénat, a participé à cette réunion, qui était consacrée au thème *Prendre soin des générations futures : les femmes occupant des postes de responsabilité et les petites filles*. Un résumé des débats est disponible.

En marge de la réunion, Mme Lizin et sa collègue présidente du Nationalrat d'Autriche, Mme Barbara Prammer, ont lancé un appel aux parlements pour qu'ils s'impliquent dans la campagne internationale pour une interdiction des bombes à sous-munitions. Elles ont ultérieurement adressé une lettre conjointe à tous les présidents de parlement du monde à ce propos.

- Deuxième réunion du groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/SIDA, Genève, 22-23 mars 2007

Ce groupe de travail fut créé dans le prolongement de la réunion parlementaire organisée par l'UIP à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2006. Il s'est réuni pour la première fois en septembre 2006 et a recommandé à cette occasion plusieurs actions de l'UIP, notamment l'établissement d'un répertoire des instances travaillant sur le VIH/SIDA au sein des parlements, la publication d'un nouveau guide pour les parlementaires sur le VIH/SIDA (le guide existant date déjà de 1999) ainsi que l'organisation d'une grande conférence parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA en 2007.

Lors de sa deuxième réunion, le groupe a fait le point sur l'avancement de ces projets. Le nouveau guide devrait paraître en juillet 2007. Quant à la conférence parlementaire, elle coïnciderait avec la Journée mondiale sur le SIDA (1^{er} décembre) et serait consacré au thème retenu par la Campagne mondiale contre le SIDA pour l'année 2007 (« leadership »).

- **Activités d'organes subsidiaires**

Le Conseil a pris acte des rapports sur les activités des organes subsidiaires suivants.

i) Comité des droits de l'homme des parlementaires

Ce comité est composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant les différentes régions du monde et élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans. M. Mahoux, sénateur, a été élu membre effectif du comité à Nusa Dua. Il est ainsi le troisième parlementaire belge de suite à y siéger, après M. Lefèvre (membre suppléant de mars 2002 à mai 2003) et Mme Laloy (membre suppléant depuis septembre 2003, puis membre effectif d'octobre 2006 à janvier 2007).

Le comité est chargé de l'examen et du traitement des plaintes communiquées à l'UIP et portant sur des violations des droits de l'homme dont sont (ou ont été) victimes des parlementaires pendant la durée légale de leur mandat (par exemple, harcèlement par des organes de l'état, arrestation et détention arbitraires, non-respect des droits de la défense, violation de l'immunité parlementaire). S'il se révèle impossible de parvenir à un règlement satisfaisant d'une affaire au cours d'une première phase d'examen confidentiel et d'échange de correspondance avec les autorités du pays en cause, le comité rend l'affaire publique en présentant au Conseil un rapport et des recommandations sur les mesures à prendre.

Suivant les recommandations du comité, le Conseil a ainsi adopté, à Nusa Dua, des résolutions concernant 198 parlementaires de 18 pays : Bangladesh, Belarus, Burundi, Colombie, Equateur, Erythrée, Honduras, Liban, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe (pour plus de détails, voir annexe 1 - liste des textes adoptés).

Hormis les cas sur lesquels le Conseil s'est prononcé, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné un grand nombre d'autres dossiers selon la procédure confidentielle, portant le nombre total des pays concernés à 28.

Enfin, le comité a organisé une exposition en marge de l'assemblée pour attirer spécialement l'attention sur le sort des douze parlementaires du Myanmar dont il suit le cas depuis 1990 et qui sont toujours en prison (huit autres sont décédés en prison ou ont été assassinés).

ii) Moyen-Orient

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient n'a pu suivre sa pratique habituelle d'organiser un dialogue entre les délégations d'Israël et de la Palestine, étant donné qu'Israël n'a pas participé à l'Assemblée à Nusa Dua (pour des raisons de sécurité), ce que le comité a déploré. Il a néanmoins auditionné la délégation palestinienne, qui a rendu compte des difficultés que les Palestiniens sous occupation rencontrent dans leur vie quotidienne. Quant au parlement palestinien à Ramallah (Conseil législatif), il est empêché de fonctionner, d'une part parce qu'une quarantaine de ses membres, dont le président, sont détenus en Israël et, d'autre part, parce que les parlementaires de Gaza sont dans l'impossibilité de se rendre à Ramallah en raison des postes de contrôle israéliens.

Le comité souhaite envoyer une délégation sur place, qui devrait s'entretenir avec les autorités parlementaires de la Palestine et d'Israël.

iii) Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Ce groupe a organisé pour la troisième fois un dialogue entre des représentants chypriotes grecs, membres de la délégation de Chypre à l'Assemblée, et des représentants chypriotes turcs. Ces derniers n'ont aucun statut à l'UIP mais assistent aux sessions de l'Assemblée avec un badge « public ». Pareille rencontre sous les auspices de l'UIP n'avait plus eu lieu depuis l'Assemblée de Manille (avril 2005).

Le groupe a conclu qu'il fallait s'engager en faveur de l'unification de Chypre conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a recommandé de créer immédiatement des groupes de travail techniques chargés de préparer les négociations sur un règlement global et durable de la question.

iv) Droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est penché sur les questions suivantes :

- les personnes portées disparues

Dans le cadre du suivi de la résolution sur les personnes portées disparues adoptée lors de l'assemblée précédente de l'UIP, le comité a décidé de préparer un guide pratique à l'usage des parlementaires sur cette question. Il a aussi engagé tous les parlements à promouvoir l'adhésion de leur pays à la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par les Nations Unies en décembre 2006.

- apatridie et nationalité

Le comité a noté avec satisfaction que le *Guide à l'intention des parlementaires sur l'apatridie et la nationalité*, réalisé par l'UIP en 2005, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), existe maintenant en six langues et que six autres traductions sont en préparation.

Le comité a organisé, dans le cadre de sa session, une manifestation publique spéciale lors de laquelle la nouvelle loi indonésienne sur la citoyenneté a été présentée. Cette loi est un exemple des développements positifs survenus récemment dans plusieurs pays concernant les problèmes de nationalité et d'apatridie. Le HCR a donné des informations sur ces développements, notamment l'adoption de lois prévoyant la transmission de la nationalité par les femmes et d'autres initiatives législatives visant à réduire le nombre des cas d'apatridie. La nécessité d'enregistrer toutes les naissances, mesure essentielle pour prévenir l'apatridie, a été soulignée à ce propos.

- protection des réfugiés

Le HCR a informé le comité de la situation actuelle en matière de réfugiés dans le monde, en accordant une attention spéciale aux situations en Iraq et au Darfour.

- mines antipersonnel et restes explosifs de guerre

Le comité a été informé sur les évolutions récentes concernant l'élimination des mines antipersonnel (nouvelles adhésions à la convention d'Ottawa, attention accrue accordée aux opérations de déminage dans les situations d'après-conflit). S'agissant des restes explosifs de guerre en général, le comité a appelé à la ratification du protocole pertinent qui est joint à la convention des Nations Unies sur certaines armes classiques.

- fonctionnement du comité

Le comité estime qu'il devrait devenir un organe élu séparément, au lieu d'être constitué automatiquement des membres du Bureau de la Troisième Commission de l'Assemblée. Le bureau d'une commission n'est pas l'organe approprié pour exercer le mandat très différent qui a été donné au comité.

v) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Ce groupe a pour mandat de veiller à ce que les structures et les politiques de l'UIP tiennent compte des intérêts et des vues des hommes et des femmes sur une base égalitaire.

Le groupe a examiné, comme d'habitude, la composition des délégations participant à la session. Il a constaté que la représentation des femmes était moins bonne que lors des deux assemblées précédentes (26,5 % de femmes parlementaires contre 28,4 % et 30,5 % lors des deux assemblées de 2006 ; 14 % de délégations non mixtes contre 9,3 % et 10,6 % en 2006). Le groupe s'est préoccupé de cette évolution, qui ne devrait pas se confirmer. Il a recommandé comme nouvel objectif que les délégations de quatre membres ou plus comptent au moins deux femmes. (Statutairement, il doit y avoir au moins une femme dans la délégation, si celle-ci compte deux membres ou plus.)

Le groupe a étudié les résultats financiers de l'UIP pour l'année 2006 dans la perspective de l'égalité hommes-femmes. Il s'est félicité de la ventilation des informations par sexe pour un nombre croissant d'activités et a demandé que l'on continue dans cette voie. S'agissant du personnel, le groupe a constaté que la majorité des administrateurs au sein du secrétariat de l'UIP étaient désormais des femmes mais que des efforts demeuraient nécessaires au niveau des postes de direction.

Le groupe examine aussi la situation des pays où les parlements ne comptent pas de femmes parmi leurs membres. Il s'agit d'un certain nombre de pays arabes et d'états insulaires du Pacifique (en tout, 9 parlements dans le monde). Le groupe a constaté des progrès dans les pays arabes, notamment à Bahreïn et aux Emirats arabes unis, où des femmes ont récemment été élues. Pour ce qui est des pays concernés de la région du Pacifique, le groupe s'est félicité du fait que la délégation des Palaos avait répondu à son invitation à entamer un dialogue sur la participation des femmes à la vie politique.

- Autres rapports dont le Conseil a pris acte

- Rapport oral du président de l'UIP sur ses activités
- Rapport annuel du secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2006

5. ASSEMBLÉE

L'Assemblée est l'organe plénier de l'Union interparlementaire, qui adopte les principales positions politiques de l'organisation. Chaque parlement membre dispose, au sein de l'Assemblée, d'un nombre de voix qui varie en fonction de la population du pays (minimum 10, maximum 23). La Belgique dispose de 12 voix au sein de l'Assemblée.⁶

A Nusa Dua, l'Assemblée a été inaugurée par le président de la République de l'Indonésie, M. Bambang Yudhoyono, et s'est déroulée sous la présidence de M. Agung Laksono, président de la Chambre des représentants de l'Indonésie.

⁶ Tout pays qui, pour la troisième fois consécutive, envoie une délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe, voit son nombre de voix réduit de 2 unités.

Deux ministres indonésiens se sont adressés à l'Assemblée. M. H. Wirayudha, Ministre des affaires étrangères, a esquissé le cadre international dans lequel se positionne l'Indonésie et a évoqué la politique de « Reformasi », par laquelle l'Indonésie cherche depuis 1999 à s'adapter à la mondialisation, ainsi que l'importance pour l'Indonésie du processus d'intégration régionale que constitue l'ASEAN. M. Budono, Ministre coordonnateur des affaires économiques, a décrit la stratégie axée sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté que l'Indonésie a suivie pour se relever de la crise économique de 1997.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour de l'Assemblée.

- Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde

Le thème global du débat général était « Le réchauffement planétaire dix ans après Kyoto ». Toutefois, les délégations peuvent aussi aborder d'autres sujets de leur choix dans le cadre de ce débat.

Au total, 110 orateurs de 97 délégations ont pris la parole dans le cadre du débat général.

En guise d'introduction au débat, l'Assemblée a entendu M. J. Zillman, ancien président de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et réviser expert du quatrième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques (GICC). Il a relevé les éléments essentiels de la déclaration à l'intention des décideurs que contient ce rapport et il a notamment insisté sur la nécessité d'allouer plus de fonds à la surveillance du climat mondial et sur l'importance d'une plus grande objectivité dans l'interprétation des données scientifiques, sans exagération ni scepticisme gratuit.

Le débat général ne donne pas lieu à l'adoption de résolutions. A Nusa Dua, l'Assemblée a toutefois fait sienne une brève déclaration de son président sur les changements climatiques. Les parlementaires y expriment leur inquiétude face à « la somme croissante de preuves scientifiques des incidences préjudiciables des changements climatiques », dont les pays en développement souffriront le plus. Rappelant la résolution de 2002 dans laquelle l'Assemblée de l'UIP a souscrit sans réserve au protocole de Kyoto, la déclaration redoute que les promesses concernant l'adoption de mesures pour faire obstacle ou atténuer les effets des changements climatiques ne soient pas tenues. Elle engage les parlements à faire leur possible pour renforcer les politiques dans ce domaine et pour intensifier la coopération internationale, « sur la base de responsabilités communes mais différenciées ». A ce propos, la déclaration attire l'attention sur l'importance de la conférence de suivi de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et du protocole de Kyoto qui doit se tenir en décembre 2007. Cette conférence doit élaborer une feuille de route réaliste pour l'avenir.

- Première Commission - Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation

La Première Commission de l'Assemblée (Paix et sécurité internationale) a examiné ce point sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par Mme Damen Masri (Jordanie) et M. Bieri (Suisse).

Au total, 51 orateurs ont pris la parole pendant le débat, qui fut introduit par M. Alatas, ancien ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie et membre du Groupe de haut niveau du secrétaire général de l'ONU pour l'Alliance des civilisations.

Vingt-trois délégations ont présenté des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse. Ce texte a ensuite été approuvé par la commission et par l'Assemblée. Le groupe des pays arabes a toutefois exprimé des réserves sur le paragraphe qui affirme que « professer ou non une religion est une question de choix personnel » et que par conséquent les parlements doivent « veiller à ce que ce choix ne soit pas pénalisé, et plus particulièrement, ne soit pas sanctionné par la loi ».

La résolution demande qu'au niveau national, les parlements prennent des mesures efficaces pour prévenir et éliminer toute discrimination fondée sur l'appartenance à un groupe ethnique, culturel ou religieux ainsi que pour combattre l'incitation, y compris dans les médias et sur internet, aux actes de violence motivés par la haine et l'intolérance à l'égard d'une culture, d'une religion ou d'une croyance. Il convient en particulier de veiller à ce que les agents de l'Etat respectent, dans l'exercice de leur fonction, les différentes religions et croyances. La résolution appelle aussi l'attention sur la nécessité de protéger les sites religieux et culturels contre les actes ou les menaces de dégradation ou de destruction. Des mesures visant à promouvoir activement l'inclusion et la participation de tous les groupes doivent compléter la lutte contre la discrimination. Les systèmes politiques et juridiques nationaux doivent refléter la diversité de la société. Un rôle important est dévolu à l'éducation pour édifier une culture de la paix et d'acceptation de la diversité.

Au niveau international, l'Assemblée exprime son soutien aux différentes initiatives de dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures, notamment celles dans le cadre des Nations Unies et de l'UNESCO, et plaide pour l'application des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations de l'ONU, publié en novembre 2006. L'UIP pourrait contribuer à l'instauration d'un tel dialogue au niveau parlementaire.

- Deuxième Commission - Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation

La Deuxième Commission de l'Assemblée (Développement durable, financement et commerce) a examiné ce point sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par Mme Salguero Carrillo (Bolivie) et M. Abu Ghararah (Arabie saoudite).

Au total, 52 orateurs ont pris la parole pendant le débat. Huit délégations ainsi que la Réunion des femmes parlementaires ont présenté des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse. Ce texte a ensuite été approuvé par la commission et par l'Assemblée (à l'unanimité).

Partant de la constatation que la mondialisation a entraîné une modification sans précédent et encore mal comprise du mode de vie des individus, des familles et de sociétés entières, la résolution exhorte les gouvernements, les parlements et les partenaires sociaux à être plus attentifs à l'impact social de la mondialisation, en se focalisant sur la création d'emplois et sur l'amélioration des conditions de travail, ainsi qu'à assurer aux femmes et aux hommes le même salaire pour un travail égal. Il convient de trouver un juste milieu entre les exigences de la mondialisation en matière de flexibilité du travail et une protection sociale efficace.

La communauté internationale doit veiller à ce que tous les pays et catégories de la population aient accès dans des conditions plus équitables aux avantages de la mondialisation. Une conclusion satisfaisante du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) est essentielle à ce propos.

La résolution attire aussi l'attention sur les problèmes spécifiques qui se posent aux personnes handicapées et aux migrants en matière d'emploi et de conditions de travail.

L'UIP est invitée à mener une étude sur la manière dont les parlements traitent des effets de la mondialisation dans leurs pays respectifs.

- Troisième Commission - Promotion de la diversité et de l'égalité des droits pour tous, grâce à des critères démocratiques et électoraux universels

La Troisième Commission de l'Assemblée (Démocratie et droits de l'homme) a examiné ce point sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par M. Seelam (Inde) et Mme Narotchnitskaya (Fédération de Russie).

Au total, 55 orateurs ont pris la parole pendant le débat. Seize délégations ont présenté des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse. Ce texte a ensuite été approuvé par la commission et par l'Assemblée (à l'unanimité).

La résolution rappelle que l'UIP a adopté par le passé deux documents de base en matière de critères démocratiques et électoraux. Il s'agit de la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières de 1994 et de la Déclaration universelle sur la démocratie de 1997. Ces documents gardent toute leur pertinence. La résolution engage dès lors les parlements à veiller au respect des principes qui y sont consacrés, tout en soulignant que « tant que le principe de démocratie est consacré dans des lois qui assurent le respect des critères universels d'égalité dans les droits politiques et électoraux, ce principe peut s'appliquer différemment selon la culture, l'histoire et la Constitution de chaque nation ».

La résolution attire tout particulièrement l'attention sur des questions telles que : l'égalité entre hommes et femmes en matière de droits politiques ; la participation de tous, y compris des groupes minoritaires et des membres les plus vulnérables de la société, au processus électoral ; l'égalité des chances et des conditions pour tous les candidats et partis politiques dans le processus démocratique et électoral, y compris dans l'accès aux médias ; la transparence du financement des processus électoraux.

La résolution s'oppose aussi à « l'ingérence de gouvernements étrangers dans les élections et les processus démocratiques d'autres pays » et souligne « qu'il incombe à la communauté internationale de garantir le respect des résultats d'élections libres et régulières ».

- Point d'urgence - Coopération internationale pour combattre le terrorisme, ses causes profondes et son financement, y compris son financement transfrontière

L'Assemblée était initialement saisie de six propositions de point d'urgence. Deux de ces propositions (présentées par l'Inde et l'Algérie) concernaient la lutte contre le terrorisme et son financement. Les autres propositions étaient présentées par le Mexique (« La construction de murs frontaliers : violation des droits de l'homme »), l'Iran (« Garantir l'application du droit international et prévenir l'utilisation abusive de ses dispositions ») et l'Indonésie, qui avait deux

propositions différentes (« La nécessité du rétablissement de la paix et du retrait immédiat d'Iraq des forces d'occupation étrangères » et « Renforcement du rôle des parlements dans la lutte contre les changements climatiques en encourageant l'application de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto »).

A la suite de consultations entre les délégations concernées, l'Iran et l'Indonésie ont retiré leurs propositions et ont soutenu une version fusionnée et reformulée des propositions de l'Inde et de l'Algérie sur la lutte contre le terrorisme. Face à cette nouvelle proposition, le Mexique a alors décidé de retirer également la sienne. L'Assemblée a ensuite approuvé la seule proposition restante par consensus et a confié l'examen du point d'urgence à un comité de rédaction.

Le projet de résolution élaboré par ce comité a fait l'objet d'un sérieux incident. En effet, le texte proposé comportait plusieurs déclarations et recommandations relatives à la situation en Iraq⁷. Le groupe des Douze Plus, conforté dans cette appréciation par le président et le secrétaire général de l'UIP et par le Bureau restreint de l'Assemblée, a estimé que l'inclusion de ces paragraphes dans la résolution était contraire au règlement, étant donné que l'Assemblée ne peut réglementairement choisir qu'un seul point d'urgence et qu'elle n'avait précisément pas retenu la proposition indonésienne relative à l'Iraq.

Le président de l'Assemblée, M. Laksono, a toutefois rejeté cette argumentation et a décidé que le projet de résolution était recevable et pouvait être soumis à l'Assemblée. A l'exception de l'Italie, toutes les délégations du groupe des Douze Plus (35 pays sur les 111 participant à la session) ont alors refusé de prendre part aux délibérations sur le projet de résolution. La Corée du Sud s'est associée à ce point de vue. Sans la participation de ces délégations, l'Assemblée a ensuite adopté le projet de résolution sans vote. La délégation du Japon a toutefois indiqué qu'elle était opposée à la résolution.

Le secrétaire général de l'UIP a proposé que le Comité exécutif se penche sur la question de savoir si les règlements de l'UIP devaient être précisés pour éviter que des incidents semblables ne se reproduisent à l'avenir.

Abstraction faite des paragraphes contestés sur l'Iraq, l'Assemblée réitère dans la résolution « sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » et appelle les Etats à « appliquer dans leur totalité les résolutions, conventions et instruments internationaux des Nations

7

Il s'agissait des paragraphes suivants :

Considérants :

« constatant avec alarme que le maintien de forces étrangères en Iraq a encore aggravé les conditions sociales, politiques et économiques, créé un terreau fertile pour la croissance du terrorisme et provoqué en Iraq des conflits ethniques qui peuvent avoir débordé sur la région et le reste du monde, »

« réaffirmant aussi que les Nations Unies doivent prendre la tête de l'action menée pour aider l'Iraq à promouvoir la réconciliation nationale, la paix, la démocratie et la coopération dans le pays, y compris pour ce qui concerne le retrait des forces étrangères, »

Dispositif :

« 8. se déclare profondément préoccupée par l'escalade continue de la violence et des attentats terroristes en Iraq, en particulier à l'encontre de civils innocents, condamne vivement ces attentats, et réaffirme son appui sans réserve à l'Iraq dans sa lutte contre les activités terroristes; »

« 9. souligne qu'il importe de créer des conditions propres à contrer la propagation du terrorisme en Iraq; »

« 10. réitère la nécessité de promouvoir sans délai la réconciliation nationale en Iraq; »

« 11. exige en outre le retrait immédiat de toutes les forces étrangères stationnées en Iraq, et recommande, là où il y a lieu, le déploiement d'une force de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies à laquelle pourraient contribuer les pays musulmans; »

Unies sur la question », notamment la convention pour la répression du financement du terrorisme de 1999. Les états doivent renforcer leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme, notamment dans les domaines essentiels que sont la police et la justice, la mise en commun de l'information (y compris entre les organisations chargées de la supervision et du contrôle des institutions financières) et le renforcement des cadres juridiques. L'Assemblée plaide à ce propos pour l'adoption rapide de la convention générale des Nations Unies sur le terrorisme international.

La résolution souligne que « le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique » et qu'il faut élaborer des stratégies pour aider les chefs religieux, communautaires et autres à contrer l'idéologie et la propagande extrémistes par lesquelles les groupes terroristes justifient leurs actes, afin de faire entendre davantage la voix de la modération.

Par ailleurs « les Etats doivent veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations qu'ils assument en vertu du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire ».

6. COMMISSIONS PERMANENTES - COMPOSITION DES BUREAUX (MEMBRES EFFECTIFS)

Commission I (Paix et sécurité internationale)

Président : M. T. Boa (Côte d'Ivoire)
 Premier vice-président : M. S.P. Morin (Indonésie)
 Vice-présidents : M. B. Boutouiga (Algérie)
 M. V. Likhachev (Fédération de Russie)
 M. R.E. Barrios Flores (Guatemala)
 Lord J. Morris of Aberavon (Royaume-Uni)

Commission II (Développement durable, financement et commerce)

Président : M. P. Martin-Lalande (France)
 Premier vice-président : M. O. Abu Ghararah (Arabie saoudite)
 Vice-présidents : Mme N. Schimming-Chase (Namibie)
 Mme S. Tioulong (Cambodge)
 M. A. Fomenko (Fédération de Russie)
 M. A. Lins (Brésil)

Commission III (Démocratie et droits de l'homme)

Président : M. E. Rodriguez Zavaleta (Pérou)
 Premier vice-président : M. Y. Zhumabayev (Kazakhstan)
 Vice-présidents : M. A.K. Bagbin (Ghana)
 M. Z. Azmy (Egypte)
 M. C.S. Atwal (Inde)
 Mme R.M. Albernaz (Portugal)

7. RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Les femmes parlementaires se sont réunies le 29 avril 2007 sous la présidence de Mme A. H. Baidlowi, membre du Parlement indonésien. Plus de 90 femmes parlementaires provenant de 64 pays ont assisté à la réunion.

Mme M. F. Hatta Swasono, ministre d'Etat indonésienne de l'émancipation des femmes, a fait un exposé sur le travail mené par l'Indonésie pour améliorer la condition des femmes.

En guise de contribution aux travaux de l'Assemblée, les femmes parlementaires ont tenu un débat sur la question à l'ordre du jour de la Deuxième Commission : *Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation*. Le débat a permis d'élaborer un certain nombre d'amendements, dont plusieurs ont été intégrés dans la résolution adoptée par l'Assemblée.

Un débat spécial a été organisé sur le rôle des partis politiques dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Les hommes parlementaires étaient explicitement invités à participer à ce débat mais ont été peu nombreux à répondre à l'invitation, ce que les participants ont regretté.

La Réunion des femmes a par ailleurs débattu de la coopération avec les Nations Unies sur les questions de genre. Elle a entendu un exposé de Mme Anda Filip, représentante de l'UIP à l'ONU à New York, sur les enjeux actuels et notamment sur l'éventuelle création d'une structure unifiée au sein de l'ONU pour traiter des questions de genre.

Enfin, les femmes parlementaires ont entendu un rapport sur les activités récentes de l'UIP en matière de promotion du partenariat entre hommes et femmes.

Le **Comité de coordination des femmes parlementaires** a fait rapport sur ses activités depuis l'Assemblée de Nairobi (mai 2006). Le comité a créé en son sein un groupe de travail chargé d'examiner le règlement intérieur et le fonctionnement de la Réunion des femmes parlementaires. Les recommandations du groupe de travail seront discutées lors de la prochaine réunion.

Le comité a également déploré la faible représentation des femmes dans certains organes de l'UIP, notamment dans les bureaux nouvellement élus des commissions permanentes.

8. AUTRES ACTIVITÉS DE L'UIP

- **Panel sur « La violence contre les enfants : Rendre l'école sûre pour les enfants »**

Cette réunion-débat a été organisée à l'initiative des femmes parlementaires, en coopération avec UNICEF.

Le panel était composé de :

- Mme Sarah Jones, porte-parole de UNICEF ;
- M. Juan Pablo Letellier, sénateur chilien ;
- Mme Mahlangu-Nkabinde, vice-présidente de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud ;
- Mme Cindy Kiro, Commissaire à l'enfance de la Nouvelle-Zélande ;
- Mme Katharine Bostick, directrice générale chez Microsoft.

La réunion a permis de relever les différentes formes de violence dont les enfants peuvent être victimes à l'école, tant de la part des enseignants et du personnel scolaire (châtiments corporels, cruauté psychologique, harcèlement sexuel) que de la part d'autres enfants (bizutages, sévices sexuels, violences en bande et agressions armées). Il s'agit d'un phénomène universel, qui n'est pas fonction de la classe sociale, du niveau de développement ou de la culture, et qui ne se limite pas aux filles.

Les participants ont souligné la nécessité d'une législation forte pour prévenir et réprimer la violence à l'école. Encore faut-il que cette législation soit appliquée, ce qui nécessite avant tout un changement des attitudes et des comportements au niveau des divers acteurs (familles et enfants, enseignants, autorités, secteur privé, médias). Il y a un énorme travail d'éducation à faire pour que tous comprennent que les enfants ne sont pas des objets mais des sujets de droits et que la violence contre les enfants à l'école est une question grave, qui ne peut être excusée ou minimisée. La création de partenariats et de réseaux nationaux et internationaux, y compris entre parlementaires, peut contribuer à cette sensibilisation.

La réunion-débat a également été l'occasion de lancer un nouveau guide pratique à l'usage des parlementaires sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants (uniquement disponible en anglais pour le moment – traduction française en préparation). Elaboré en coopération avec UNICEF, ce guide formule des recommandations et donne des exemples de bonnes pratiques destinés à aider les parlementaires à suivre les orientations du récent rapport du secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants.

Signalons enfin qu'en marge de l'Assemblée, une délégation restreinte de parlementaires a effectué une mission de terrain sur l'île indonésienne de Lombok pour visiter un certain nombre de projets de protection de l'enfance soutenus par UNICEF. Une courte vidéo et un rapport oral sur la mission ont été présentés lors de la séance de clôture de l'Assemblée.

- **Panel sur « Le réchauffement planétaire : dix ans après Kyoto »**

Ce panel a réuni, outre M. Zillman, qui s'est aussi adressé à l'Assemblée dans le cadre du Débat général (voir section 5 ci-dessus) :

- M. E. Salim, ancien ministre de l'Environnement de l'Indonésie ;
- Mme E. Melisa, experte du *World Wildlife Fund* - Indonésie ;
- M. Y. Yatsu, membre de la Chambre des représentants du Japon et président de la section japonaise du réseau parlementaire GLOBE (*Global Legislators Organisation for a Balanced Environment*).

Les présentations des orateurs ont été suivies d'un échange de vues sur les options politiques permettant de relever les défis écologiques et économiques que pose le changement climatique.

- **Présentation d'un guide pratique pour les parlementaires sur la réduction de la violence armée dans nos sociétés**

Ce guide, intitulé *Missing pieces : A guide for reducing gun violence through parliamentary action* (uniquement disponible en anglais pour le moment – traduction française en préparation) a été élaboré par l'UIP en coopération avec le Centre pour le dialogue humanitaire, une fondation indépendante établie à Genève.

Le guide se situe dans le cadre du suivi de la résolution sur les armes légères et de petit calibre adoptée par l'Assemblée de l'UIP en 2006, sur la base d'un rapport présenté par M. de Donnea et une parlementaire kenyane. Le guide couvre toutefois un champ plus large : alors que la résolution traitait essentiellement de l'usage de ces armes dans les situations de conflit, le guide couvre aussi la violence armée dans le domaine privé (meurtres, suicides). Le guide évoque d'ailleurs brièvement la modernisation de la loi belge sur les armes adoptée en 2006, comme exemple d'un régime de contrôle visant à réduire l'accès des civils aux armes à feu.

M. Versnick a pris la parole lors de la présentation du guide au sein de la Première Commission de l'Assemblée. Après avoir rappelé le rôle de M. de Donnea dans l'adoption de la résolution de l'UIP sur les armes légères, il a souligné l'utilité des guides pratiques pour les parlementaires que l'UIP publie depuis 1999 (liste en annexe 2). En exposant des principes et des normes ainsi que des exemples de bonnes pratiques, ces guides aident les parlementaires à faire un meilleur travail législatif chez eux. Le guide sur la réduction de la violence armée en est un excellent exemple, a estimé l'orateur, qui a conclu en appelant les participants à l'utiliser et à le diffuser dans leur parlement.

9. DOUZE PLUS

Le groupe des Douze Plus est le plus grand des six groupes géopolitiques existant au sein de l'UIP (44 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres groupes géopolitiques sont : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique et le groupe latino-américain (GRULAC).

Le groupe des Douze Plus s'est réuni le 28 avril ainsi que les 1er, 3 et 4 mai 2007, sous la présidence de M. John Austin (Royaume-Uni). Le Comité directeur du groupe avait préparé les travaux lors d'une réunion à Londres le 30 mars 2007. M. Versnick fait partie de ce comité en tant que président précédent du groupe des Douze Plus et membre du Comité exécutif de l'UIP.

- Point d'urgence

Lors de sa première réunion, le groupe a soutenu les propositions sur la lutte contre le terrorisme présentées par l'Inde et l'Algérie, en suggérant de les combiner.

Des doutes ont été exprimés quant au caractère d'urgence de certaines des propositions dont l'Assemblée était saisie. Le président du groupe a rappelé que la définition d'un point d'urgence dans le règlement de l'Assemblée est souple et stipule seulement qu'il doit « porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position ».

La possibilité d'un débat sur la situation au Zimbabwe a également été évoquée. Le président du groupe a toutefois estimé qu'il était difficile pour un pays européen de faire une telle proposition et que l'initiative devait plutôt venir des pays africains.

Lors de ses réunions ultérieures, le groupe a longuement débattu des difficultés dues à l'inclusion de références à la situation en Iraq dans le projet de résolution sur le point d'urgence (cf. section 5 ci-dessus).

Selon les représentants du groupe au sein du comité de rédaction sur le point d'urgence, l'Indonésie s'était manifestement mise d'accord avec les promoteurs du thème sur le terrorisme pour inclure sa proposition soi-disant retirée, ce qui était contraire au règlement, mais les autres membres du comité ne voulaient rien entendre alors que le président (algérien) et le rapporteur (iranien) du comité de rédaction manquaient d'impartialité⁸.

⁸

Le comité de rédaction comportait trois représentants des Douze Plus : Canada, Danemark et Suisse. Les autres pays représentés au comité étaient : Algérie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kenya, Mexique, Pakistan et Venezuela.

Par ailleurs, il était clair que le président (indonésien) de l'Assemblée avait l'intention de passer outre à l'avis explicite du président et du secrétaire général de l'UIP quant à l'interprétation du règlement. La presse indonésienne avait d'ailleurs déjà annoncé que l'Assemblée allait débattre de la situation en Iraq et condamner les actions des Etats-Unis. Plusieurs délégations ont regretté à ce propos que le président de l'UIP soit parti avant la fin de l'Assemblée (même si c'était pour rencontrer le président du Pakistan à propos d'une mission du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP dans ce pays) et ne soit donc plus présent pour faire pression sur le président de l'Assemblée.

Les Douze Plus ont été quasi unanimes à dire que le texte proposé était contraire au règlement. Certains orateurs ont aussi fait remarquer qu'il était de tradition à l'UIP de ne pas mentionner nommément des pays dans les résolutions. Quant à la question de savoir si les Douze Plus devaient voter contre le texte ou refuser de participer à son examen, il a été décidé d'opter pour la deuxième réaction, étant donné que l'objection invoquée était de nature formelle. M. Versnick était de ceux qui ont défendu cette position de consensus.

Seules les délégations de la Grèce et de l'Italie ont exprimé une opinion divergente. Elles ont fait valoir que le titre du point d'urgence parlait aussi des causes profondes du terrorisme et qu'une référence à l'Iraq dans ce contexte n'était pas inacceptable. Elles ont proposé de faire une concession sur ce point en espérant arriver à un compromis. Les représentants des Douze Plus au sein du comité de rédaction sur le point d'urgence ont répondu que plusieurs tentatives de compromis avaient déjà été faites et écartées et que la majorité voulait clairement parler de l'Iraq et n'était absolument pas disposée à affaiblir le texte sur ce point.

Lors de l'examen du projet de résolution par l'Assemblée, la Grèce a suivi le consensus au sein des Douze Plus. La délégation italienne, quant à elle, s'en est dissociée.

A l'issue de l'Assemblée, le président du groupe des Douze Plus a écrit au président de l'UIP pour demander que le règlement de l'Assemblée soit réexaminé afin de préciser la notion de point d'urgence, d'éliminer toute possibilité de combiner plusieurs propositions sur des sujets différents et d'imposer, le cas échéant, l'autorité du président de l'UIP en matière d'interprétation du règlement.

- Nominations

Le groupe a désigné ses candidats pour les comités de rédaction et pour des postes vacants au sein du Comité pour le Moyen-Orient et du Comité des droits de l'homme des parlementaires (entre autres M. Mahoux pour un poste de membre titulaire au Comité des droits de l'homme). Le groupe a également désigné ses représentants au sein des bureaux des commissions permanentes (un membre effectif et un membre suppléant par commission).

Tous les candidats du groupe ont ultérieurement été élus par les organes compétents de l'UIP.

Le groupe a désigné six parlementaires pour participer à la mission à Lombok (cf. section 8 ci-dessus).

- Rapports et résolutions des commissions permanentes de l'Assemblée

Les représentants du groupe au sein des comités de rédaction des commissions permanentes ont régulièrement fait rapport sur les travaux de ces comités.

Le président et rapporteur du comité de rédaction de la Première Commission, le président du comité de rédaction de la Deuxième Commission et le rapporteur du

comité de rédaction de la Troisième Commission étaient des parlementaires du groupe des Douze Plus.

- **Réforme de l'UIP**

Le Comité directeur du groupe des Douze Plus a donné un avis globalement positif sur les propositions du Comité exécutif de l'UIP, notamment celles concernant la nouvelle forme de la deuxième assemblée de l'année. Il a toutefois insisté pour que la création d'un bureau de vice-présidents de l'UIP soit incluse dans les propositions (le Comité exécutif avait initialement laissé cette question en suspens) et il a estimé que l'UIP n'était pas compétente pour exiger que la nouvelle commission sur les Nations Unies soit composée de membres des commissions parlementaires nationales qui traitent des questions relatives aux Nations Unies. L'UIP peut tout au plus faire une recommandation dans ce sens, sans pouvoir imposer des conditions aux parlements membres, qui décident souverainement de leur délégation.

Lors du débat, plusieurs délégations ont exprimé des doutes quant à la commission sur les Nations Unies proposée. Certains ont critiqué la définition de son mandat, jugé trop axé sur les questions institutionnelles (Allemagne), d'autres ont estimé que l'UIP accorde trop d'attention à ses relations avec les Nations Unies ou que cette nouvelle commission va faire ombre aux autres organes de l'UIP (Islande, Portugal), d'autres encore se sont surtout montrés sceptiques à propos de sa capacité d'influencer les Nations Unies, surtout tant que les Etats-Unis restent absents de l'UIP (Royaume-Uni, Canada, Nouvelle-Zélande).

Un consensus s'est néanmoins établi pour soutenir les propositions du Comité exécutif de l'UIP à titre d'essai, avec les deux amendements proposés par le Comité directeur du groupe. Le Comité exécutif a ultérieurement inclus la proposition relative à la création d'un bureau de vice-présidents de l'UIP dans son rapport au Conseil. Le président de l'UIP a formellement assuré le groupe des Douze Plus que la proposition concernant la composition de la commission des Nations Unies était bel et bien une recommandation et non une obligation.

La proposition relative à la commission pour les Nations Unies prévoyait aussi la création d'un groupe de travail (« comité consultatif ») pour préparer les sessions de la commission. Le groupe des Douze Plus a cru comprendre à tort qu'il devait présenter un candidat pour siéger dans ce groupe de travail et a désigné M. Vallersnes (Norvège), avec M. Carter (Nouvelle-Zélande) comme suppléant. Il s'est avéré ultérieurement que le président de l'UIP comptait constituer lui-même ce groupe travail. Il a invité entre autres M. Versnick à en faire partie. M. Vallersnes fut également inclus dans le groupe de travail.

- **Fondation parlementaire mondiale pour la démocratie**

Le groupe a été informé des recommandations du Comité exécutif de l'UIP (voir section 3). Il a également appris que, suite à la démission du président et d'un autre membre du conseil d'administration de la fondation, il ne restait plus qu'un seul membre avec voix délibérative au sein de ce conseil, à savoir le sénateur Chapman (Australie). En effet, deux autres postes étaient déjà vacants depuis un certain temps, un membre décédé et un membre qui n'est plus parlementaire n'ayant jamais été remplacés.

M. Chapman a assumé la présidence de la fondation et se donne deux ans pour la remettre sur les rails. Ses priorités sont la reconstitution du conseil d'administration et la conclusion d'un protocole d'accord avec l'UIP. Une révision des statuts de la fondation pourrait également s'avérer nécessaire.

- **Autres questions relatives à l'UIP**

Les questions suivantes ont également été évoquées :

- absence d'Israël

Plusieurs délégations ont exprimé leur indignation à propos du fait qu'Israël avait dû renoncer à participer à l'Assemblée, faute de garanties suffisantes de la part des autorités indonésiennes pour la sécurité de ses délégués.

- imposition des revenus du personnel de l'UIP résidant en France

La délégation française a dit qu'elle faisait de son mieux pour trouver une solution mais que, dans la situation juridique actuelle, le fisc français ne pouvait pas agir autrement. Par ailleurs, le parlement français n'est pas disposé à payer une cotisation supplémentaire à l'UIP correspondant au montant des impôts prélevés (cette idée avait été évoquée par le secrétaire général de l'UIP comme une solution possible).

- candidature éventuelle du Canada pour une future assemblée de l'UIP

La délégation du Canada a informé le groupe qu'elle envisageait de poser sa candidature pour organiser une assemblée de l'UIP dans un proche avenir. Il y a toutefois un problème du fait que l'UIP exige que le pays hôte accorde des visas à tous les délégués de ses parlements membres, sans exception. Or, le Canada, comme la plupart des pays développés, est lié par un certain nombre de régimes de sanctions et notamment d'interdictions de voyage. La délégation canadienne souhaiterait que l'UIP réexamine cette règle.

Le président du groupe a estimé qu'il y avait peu de chances que l'UIP accède à cette demande. La question fut évoquée de manière informelle au Comité exécutif de l'UIP et certains membres ont même refusé d'en parler. On se rappellera ce qui s'est passé en 2004, lorsque l'Assemblée a dû être déplacée de Londres à Mexico en raison de ce problème de visas.

- **Affaires internes du groupe des Douze Plus**

i) Vice-présidence du groupe et composition du Comité directeur

En 2006, le groupe a décidé, dans la cadre d'une révision de son règlement, de créer la fonction de vice-président du groupe. Le vice-président est désigné par et parmi les membres du Comité directeur du groupe. Le Comité directeur a désigné M. del Picchia (France), qui, en octobre 2006, était candidat à la présidence du groupe et perdit l'élection contre M. Austin par une voix de différence.

Le président du groupe a annoncé son intention d'élargir quelque peu la composition du Comité directeur, afin d'assurer une meilleure répartition géographique. Selon le règlement du groupe, le Comité directeur est composé des deux plus récents prédécesseurs du président (pour autant qu'il sont toujours membres de leur délégation nationale à l'UIP), des membres Douze Plus du Comité exécutif de l'UIP et des personnes que le président invite « en raison de certains aspects régionaux ou de capacités particulières qui pourraient être utiles au groupe des Douze Plus ». M. Austin a fait savoir qu'il avait déjà invité les présidents du groupe canadien et du groupe suisse à faire partie du Comité directeur et qu'il cherchait encore des représentants des pays baltes et des pays d'Europe centrale et de l'Est.

ii) Questions financières

Le groupe a approuvé les comptes de l'année 2006 sans observations. Le bilan présentait un solde positif de presque 100.000 € à la fin de l'année.

10. ORDRE DU JOUR DE LA 118^e ASSEMBLÉE (LE CAP, 13-18 AVRIL 2008)

Depuis 2004, l'Assemblée fixe l'ordre du jour de ses commissions permanentes un an à l'avance, seul le point d'urgence étant choisi pendant la session même. Le but est de donner suffisamment de temps aux rapporteurs des commissions pour préparer leur rapport et projet de résolution.

Jusqu'à présent, les commissions permanentes se sont réunies à l'occasion de chacune des deux assemblées qui se tiennent chaque année, afin d'examiner des rapports et des projets de résolution. L'adoption, à titre d'essai, du projet de réforme relatif à la deuxième assemblée de l'année implique que ce type de réunions n'aura pas lieu lors de l'assemblée d'octobre 2007. Il y aura seulement une présentation préliminaire des rapports à discuter lors de l'assemblée de printemps de 2008.

Toutefois, en octobre 2006, la réforme n'avait pas encore été approuvée. C'est pourquoi un ordre du jour provisoire fut adopté à l'époque, pour le cas où les commissions permanentes auraient quand même été appelées à se réunir un an plus tard. Les bureaux des commissions permanentes ont proposé de reporter cet ordre du jour à la 118^e Assemblée. La Première et la Deuxième Commission ont approuvé cette proposition mais la Troisième Commission a adopté un autre sujet. L'Assemblée a ensuite approuvé les thèmes choisis par ses commissions.

Ordre du jour

1. Election du président et des vice-présidents de la 118^e Assemblée
2. Prise en considération d'éventuelles propositions d'un point d'urgence
3. Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde
4. Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements (Commission I)

Rapporteurs : M. L. M. Suklabaidya (Inde)
Mme H. Mgabadi (Afrique du Sud)
Lord Morris of Aberavon (Royaume-Uni)

5. Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère (Commission II)

Rapporteurs : M. E. P. B. Quenum (Bénin)
M. F.-X. de Donnea (Belgique)

6. Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme (Commission III)⁹

⁹

Le sujet retenu pour la 117^e Assemblée en octobre 2006 et proposé par le Bureau de la Troisième Commission était : « Renforcer le pouvoir des citoyens au moyen d'un système leur garantissant un droit effectif à l'information ». La Commission a choisi un tout autre sujet à la demande du Mexique, qui avait présenté la question des migrants comme point d'urgence à la fois lors de la 115^e et de la 116^e Assemblée et l'avait retirée deux fois en faveur d'autres propositions, afin de faciliter le consensus au sein de l'Assemblée.

Rapporteurs : M. A. Dismore (Royaume-Uni)
M. C. Camacho (Mexique)

7. Approbation des thèmes d'étude pour la 120^e Assemblée et désignation des rapporteurs

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS

Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENEVE (UIP) 14-15 juin 2007
Réunion parlementaire et Atelier sur le renforcement des capacités parlementaires à l'occasion du 7 ^e Forum mondial sur le thème « Réinventer l'Etat »	VIENNE 25 et 28-29 juin 2007
Comité consultatif de la Commission des affaires des Nations Unies	GENEVE (UIP) 12-13 juillet 2007
Comité des droits de l'homme des parlementaires	GENEVE (UIP) 16-19 juillet 2007
Séminaire régional pour les parlements européens et de l'Asie centrale sur le thème « Parlement, budget et genre »	GENEVE 19-21 septembre 2007
Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENEVE (UIP) 3 octobre 2007
Réunion parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC sur le thème : « Le commerce et les changements climatiques : le commerce est-il en train de tuer notre planète ? »	GENEVE 4 octobre 2007
117 ^e Assemblée de l'Union interparlementaire	GENEVE 8-10 octobre 2007
Séminaire d'information annuel sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	GENEVE 11 octobre 2007
Séminaire annuel pour les instances parlementaires des droits de l'homme	GENEVE (UIP) 24-26 octobre 2007
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (ONU) 20-21 novembre 2007
Séminaire annuel pour les instances parlementaires pour l'égalité entre hommes et femmes	GENEVE Novembre 2007
Conférence parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA	Lieu à déterminer Novembre/décembre 2007
Conférence mondiale sur le cyber-parlement : défis et avantages des TIC (technologies d'information et de communication) dans les processus parlementaires	Lieu à déterminer Novembre/décembre 2007

118^e Assemblée de l'Union interparlementaire

LE CAP (Afrique du Sud)
13-18 avril 2008

Invitations reçues pour les prochaines Assemblées de printemps

ADDIS ABEBA (Ethiopie)
CARACAS (Venezuela)



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)
116^e Assemblée, Nusa Dua (Indonésie), 27 avril - 4 mai 2007

Textes adoptés

Résolutions adoptées par l'Assemblée ¹

1. Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation (Commission I)
<http://www.ipu.org/conf-f/116/116-1.htm>
2. Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation (Commission II)
<http://www.ipu.org/conf-f/116/116-2.htm>
3. Promotion de la diversité et de l'égalité des droits pour tous, grâce à des critères démocratiques et électoraux universels (Commission III)
<http://www.ipu.org/conf-f/116/116-3.htm>
4. Coopération internationale pour combattre le terrorisme, ses causes profondes et son financement, y compris son financement transfrontière (point d'urgence)
<http://www.ipu.org/conf-f/116/116emrg.htm>
5. Déclaration du Président de l'Assemblée sur les changements climatiques, approuvée par la 116^e Assemblée
<http://www.ipu.org/conf-f/116/116-statement.htm>

Conseil directeur : rapports et décisions

1. Coopération avec les Nations Unies : aperçu des activités menées d'octobre 2006 à avril 2007²
2. Coopération avec les Nations Unies : programme quadriennal de coopération avec UNICEF (2007-2010)

¹ Les rapports et projets de résolution présentés aux trois commissions ainsi que les amendements introduits par les délégations sont également disponibles – voir <http://www.ipu.org/conf-f/116agnd.htm>.

² Le texte de la résolution, adoptée le 20 octobre 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la coopération entre les Nations Unies et l'Union interparlementaire est également disponible : <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/61/6>.

3. Réforme de l'UIP : programme de travail proposé pour la seconde assemblée de l'année (mis en œuvre à titre d'essai en 2007)
4. Réforme de l'UIP : mandat et méthodes de travail de la nouvelle Commission des affaires des Nations Unies
5. Rapport annuel sur les activités de l'UIP en matière de promotion de la démocratie et de renforcement des parlements
6. Conclusions des réunions spécialisées organisées par l'UIP d'octobre 2006 à avril 2007
 - Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes de télévision parlementaires et les services publics de l'audiovisuel, Genève, 19 octobre 2006 – Conclusions du rapporteur : <http://www.ipu.org/splz-f/ebu/conclusions.pdf>
 - Forum parlementaire à l'occasion de la Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, Doha (Qatar), 29 octobre - 1^{er} novembre 2006 – Déclaration, plan d'action et résumé des débats :
<http://www.ipu.org/splz-f/doha06/declaration.pdf> -
<http://www.ipu.org/splz-f/doha06/plan.pdf>
<http://www.ipu.org/splz-f/doha06/summary.pdf>
 Suivi de la conférence de Doha : séminaire d'experts sur l'évolution du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies – Résumé :
<http://www.ipu.org/splz-f/NRD-Stockholm.pdf>
 - Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, New York, 13-14 novembre 2006 – Résumé et conclusions :
<http://www.ipu.org/splz-f/unga06/report.pdf>
 - Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 1^{er}- 2 décembre 2006 – Déclaration :
<http://www.ipu.org/splz-f/trade06/declaration.pdf>
 - Première réunion des instances parlementaires chargées de la condition de la femme et de l'égalité entre hommes et femmes, Genève, 4-6 décembre 2006 – Résumé et recommandations :
<http://www.ipu.org/splz-f/gender06/summary.pdf>
 - Réunion parlementaire dans le cadre de la 51e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, New York, 1^{er} mars 2007 – Résumé des débats :
<http://www.ipu.org/splz-f/csw07/summary.pdf>
 - Troisième réunion des femmes présidents de parlement, organisée à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, New York, 2 mars 2007 – Résumé des débats :
<http://www.ipu.org/splz-f/mws07/report06.pdf>

Conseil directeur : résolutions concernant les droits de l'homme des parlementaires ³ - <http://www.ipu.org/hr-f/180/180all.htm>

1. M. Sha Ams Kibria, du **Bangladesh**
2. Sheikh Hasina, du **Bangladesh**
3. M. Victor Gonchar, du **Bélarus**
4. MM. S. Mfayokurera, I. Ndikumana, G. Gahungu, L. Ntamutumba, P. Sirahenda et G. Gisabwamana, du **Burundi**
5. M. Norbert Ndiwokubwayo, du **Burundi**
6. MM. Pedro Nel Jiménez Obando, Leonardo Posada Pedraza, Octavio Vargas Cuéllar, Pedro Luis Valencia Giraldo, Bernardo Jaramillo Ossa et Manuel Cepeda Vargas, de la **Colombie**
7. M. Hernán Motta Motta, de la **Colombie**
8. Mme Piedad Córdoba, de la **Colombie**
9. MM. Oscar Lizcano, Jorge Eduardo Gechen Turbay, Luis Eladio Pérez Bonilla, Orlando Beltrán Cuéllar, Mme Gloria Polanco de Lozada et Mme Consuelo González de Perdomo, de la **Colombie**
10. M. Jorge Tadeo Lozano Osorio, de la **Colombie**
11. M. Gustavo Petro Urrego, de la **Colombie**
12. MM. Jaime Ricaurte Hurtado González et Pablo Vicente Tapia Farinango, de l'**Équateur**
13. Cinquante-sept parlementaires de l'**Équateur** *
14. Onze parlementaires de l'**Érythrée**
15. M. Miguel Angel Pavón Salazar, du **Honduras**
16. M. Gibran Tueni, du **Liban**
17. M. Anwar Ibrahim, de la **Malaisie**
18. M. Zorig Sanjasuuren, de la **Mongolie**
19. Vingt parlementaires du **Myanmar**
20. M. Asif Ali Zardari, du **Pakistan**
21. M. Makhdoom Javed Hashmi, du **Pakistan**
22. M. Marwan Barghouti, de la **Palestine**
23. M. Hussam Khader, de la **Palestine**
24. M. Ahmad Sa'adat, de la **Palestine** *
25. Trente-trois parlementaires de la **Palestine**
26. M. Abdel Aziz Dweik, de la **Palestine**
27. MM. Crispin Beltrán, Saturnino Ocampo, Joel Virador, Teodoro Casiño, Rafael Mariano et Mme Liza Maza, des **Philippines**
28. M. Léonard Hitimana, du **Rwanda**
29. M. D.M.S.B. Dissanayake, de **Sri Lanka**
30. M. Joseph Pararajasingham, de **Sri Lanka**
31. M. Nadarajah Raviraj, de **Sri Lanka** *
32. Dix parlementaires de **Sri Lanka** *
33. Mme Merve Safa Kavakçı, de la **Turquie** *
34. Dix parlementaires de la **Turquie**
35. MM. Roy Bennett, Job Sikhala, Tichaona Munyanyi, Tendai Biiti, Paul Madzore, Tumbare Mutasa, Gilbert Shoko et Nelson Chamisa, du **Zimbabwe**

Tous les textes adoptés peuvent être obtenus auprès de M. Marc DE ROUCK, secrétaire du Groupe belge de l'Union interparlementaire
 tél. 02/501.74.25 – fax 02/501.72.16 – e-mail : mdr@senate.be

³

signalés par un astérisque.

Les cas nouvellement rendus publics sont



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

Guides pratiques à l'usage des parlementaires

1. Combattre la violence contre les enfants (2007) *
(publié en coopération avec UNICEF)
2. Les pièces manquantes du puzzle : guide pour réduire la violence armée par l'action parlementaire (2007) *
(publié en coopération avec le Centre pour le dialogue humanitaire, Genève)
3. Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques (2006)
4. Nationalité et apatridie (2005)
(publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)
5. Droits de l'homme (2005)
(publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
6. Le rôle du parlement dans l'aboutissement du processus de réconciliation (2005)
(publié en coopération avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA))
7. Lutte contre la traite des enfants (2005)
(publié en coopération avec UNICEF)
8. Volontariat et législation : note d'orientation (2004)
(publié en coopération avec les Volontaires des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)
9. Protection de l'enfance (2004)
(publié en coopération avec UNICEF)
10. Parlement, budget et genre (2004)
(publié en coopération avec le PNUD, l'Institut de la Banque mondiale et UNIFEM)

* Présenté lors de la 116^e Assemblée à Nusa Dua (Indonésie). Uniquement disponible en anglais pour le moment. Traduction française en préparation.

*

11. Guide de la pratique parlementaire (2004)
(publié en coopération avec l'UNESCO)
12. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif (2003)
(publié en coopération avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU)
13. Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques (2003)
(publié en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - DCAF)
14. Eradiquer les pires formes de travail des enfants : Guide pour la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT (2002)
(publié en coopération avec le Bureau international du Travail)
15. Protection des réfugiés : Guide sur le droit international relatif aux réfugiés (2001)
(publié en coopération avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
16. Le VIH/SIDA, la législation et les droits de l'homme (1999)
(publié en coopération avec ONUSIDA)
17. Respecter et faire respecter le droit international humanitaire (1999)
(publié en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge)

Ces guides (gratuits) peuvent être commandés on-line sur le site Web de l'Union interparlementaire : <http://www.ipu.org/french/handbks.htm>

ou par l'intermédiaire du secrétariat du Groupe belge de l'UIP :
M. Marc De Rouck
tél. 02/501.74.25 – fax 02/501.72.16 – e-mail : mdr@senate.be.